

Madame la Maire,

De nombreux adhérents parisiens de nos associations ont eu connaissance par la presse de l'organisation le 20 mai prochain à l'Hôtel-de-Ville de Paris d'une manifestation destinée aux entreprises dites « start-up », en français : « jeunes pousses ».

Leur attention a été attirée sur les conditions de déroulement de cette manifestation, plus particulièrement sur l'utilisation de la seule langue anglaise, cette information figurant notamment dans un article publié le 27 avril 2015 dans la rubrique « économie » du site internet du journal « Le Parisien ».

De fait, cet événement est présenté sur un site internet « dédié » (<http://www.hackinghoteldeville.paris/>) sur lequel les entreprises intéressées sont invitées à s'inscrire avant le 1^{er} mai, et qui est entièrement rédigé en anglais.

Il y est indiqué que les organisateurs sont l'agence de développement économique de Paris, « Paris & Co », et la Mairie de Paris elle-même.

Vous comprendrez, nous en sommes certains, que nous puissions être fort étonnés, voire profondément choqués, par l'absence complète de la langue française de cette manifestation.

S'il est normal que des facilités soient offertes sur le plan linguistique aux personnes présentes à cet événement ne maîtrisant pas ou pas bien le français, il serait paradoxal d'observer que celles n'ayant pas une connaissance suffisante de l'anglais seraient, elles, désavantagées et victimes d'une forme de discrimination.

Par ailleurs, sur le plan politique au sens le plus élevé du terme, vous conviendrez avec nous que l'éviction de la langue française d'une manifestation organisée par la Ville de Paris au sein même de l'Hôtel-de-Ville comporte une charge symbolique désastreuse.

Comment imaginer que la capitale de la France, à la fois berceau historique de la francité et ville au rayonnement mondial, puisse délibérément éliminer le français d'une manifestation publique soutenue et parrainée par sa Municipalité, aux frais des contribuables parisiens ?

Le « message » envoyé à tous, Français comme étrangers, est particulièrement négatif, et d'autant plus incompréhensible que vous présidez l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) et avez fêté le 20 mars dernier la journée internationale de la langue française en recevant à l'Hôtel-de-Ville Mme Michaëlle Jean, Secrétaire générale de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

Par ailleurs, sur le strict plan juridique, il importe de rappeler que la loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française pose, en son art. 6, notamment les règles suivantes : « *Tout participant à une manifestation, un colloque ou un congrès organisé en France par des personnes physiques ou morales de nationalité française a le droit de s'exprimer en français. Les documents distribués aux participants avant et pendant la réunion pour en présenter le programme doivent être rédigés en français et peuvent comporter des traductions en une ou plusieurs langues étrangères* ».

Il est précisé au même article que « *lorsqu'une personne morale de droit public ou une personne morale de droit privé chargée d'une mission de service public a l'initiative des manifestations visées au présent article, un dispositif de traduction doit être mis en place* ».

Le Conseil constitutionnel, pour sa part, a constamment réaffirmé dans sa jurisprudence qu'en application de l'article 2 de la Constitution ("*la langue de la République est le français*") l'usage du français s'impose aux personnes morales de droit public et aux personnes de droit privé dans l'exercice d'une mission de service public et les particuliers ne peuvent, dans leurs relations avec les administrations et les services publics, être contraints à l'usage d'une langue autre que le français.

Pour toutes ces raisons, qui nous semblent particulièrement fortes, nous vous demandons – en un recours gracieux - de bien vouloir faire prendre le plus rapidement possible toutes dispositions utiles permettant de traiter le français au moins à égalité avec l'anglais, tant pour la préparation de cet événement (publicité, site internet, inscription) que pour son déroulement proprement dit (faculté d'usage du français, traduction simultanée).

Nous sommes certains que notre démarche répond au sentiment de l'immense majorité des Parisiennes et des Parisiens et sommes convaincus que vous serez sensible à notre point de vue.

Vous remerciant vivement d'avance de votre attention et des suites que vous pourrez donner à ce courrier, nous vous prions de croire, Madame la Maire, à l'assurance de notre haute considération.

Associations signataires :

Alliance Champlain (Nouvelle Calédonie) ; président : Daniel MIROUX ;
Association C.O.U.R.R.IE.L.; président : Georges GASTAUD ;
Association des Professeurs de Lettres (APL) ; président : Romain VIGNEST ;
Association Francophonie Avenir (AFRAV) ; président : Régis RAVAT ;
Association francophone d'Amitié et de Liaison (AFAL) ; président : Jacques GODFRAIN ;
Association pour la Sauvegarde et l'Expansion de la Langue française (ASSELAF) ;
président : Philippe de SAINT ROBERT ;
Avenir de la langue française (ALF) ; président : Albert SALON ;
Carrefour des Acteurs sociaux (CAS) ; directeur ; Joël BROQUET ;
Cercle littéraire des Écrivains cheminots ; v-président : Maurice LELOUS ;
Conseil international de la Langue française (CILF) ; Secrétaire général : Hubert JOLY ;
Forum francophone international (FFI-France); président : Albert SALON ;
Forum pour la France (FPF) ; Secrétaire général : Henri FOUQUEREAU ;
France bonapartiste ; président : David SAFORCADA ;
Institut Culture, Économie, Géostratégie (ICEG) ; président : Yves MONTENAY ;
Observatoire européen du Plurilinguisme (OEP); président : Christian TREMBLAY.